



# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

*Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991*

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)*

LBDH/ 006 /2022

Bujumbura, 08 mars 2022

A son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi

**Objet :** La femme burundaise n'est pas à tuer, à enlever, à violer, à torturer non plus à arrêter arbitrairement, elle est à promouvoir.

Excellence monsieur le Président,

Depuis que vous êtes au pouvoir, nous ne cessons pas d'entendre des discours pleins d'espoir et qui touchent les esprits de la communauté burundaise pleins de désespoirs suite aux différents événements qui ont marqué notre chère patrie.

Excellence monsieur le Président, nulle n'ignore que la femme est le pilier du développement, et vous prônez toujours haut et fort que le Burundi doit progresser vers le développement durable à l'image d'autres pays limitrophes. Monsieur le président, ces pays que vous citez toujours dans vos discours ont compris l'apport de la femme dans le développement, la femme n'est pas à tuer, à enlever, à violer, à torturer non plus à arrêter arbitrairement, elle est à promouvoir pour l'intérêt même du pays.

En effet, Excellence monsieur le Président, à cette occasion où le monde célèbre la journée mondiale de la femme, la Ligue Burundaise de droits l'homme Iteka réitère sa préoccupation par rapport à l'ampleur des violations commises au Burundi en générale et envers les femmes en particulier.

Monsieur le Président,

Même si le bilan que la Ligue Iteka dresse est lourd pour un pays où toutes les institutions fonctionnent à la normale, notre organisation reconnaît que le rapport n'est pas exhaustif et vous verrez par ailleurs que les violences domestiques ne sont pas abordées. Ce tableau vous donne l'image approximative de l'ampleur de ce qui se passe à nos filles, sœurs, femmes et nos mères depuis le 18 juin 2020 au 08 mars 2022.



# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Période	Tuées	Enlevées	VSBG	Torturées	Arrêtées arbitraiment
Du 18 au 30 juin 2020	2	0	4	0	2
Juillet -septembre 2020	26	2	29	3	2
Octobre-décembre 2020	25	0	32	3	2
Année 2021	88	0	98	2	70
Janvier 2022	2	1	13	1	0
Février 2022	10	0	8	0	2
Du 1er au 8 mars 2022	0	0	2	0	0
	<b>153</b>	<b>3</b>	<b>186</b>	<b>9</b>	<b>78</b>

Excellence monsieur le président, ce bilan non exhaustif sous votre règne que la Ligue Iteka dresse, est pour vous alerter sur la grande nécessité de votre intervention dans l'immédiat pour la protection de la fille et la femme burundaises qui souffrent mais qui ont plein d'énergies pour contribuer au développement durable de notre pays.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de notre plus haute considération.

**Anschaire Nikoyagize**



**Président de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka**